



DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la Journée des Partenaires du vendredi 12 décembre 2014

La Journée des Partenaires du vendredi 12 décembre 2014 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Avant de commencer la réunion, il a été observé une minute de silence à la mémoire du Vérificateur des douanes Glovan MPASSI KHOUM, du Département de la Bouenza, décédé à Pointe-Noire le 10 décembre 2014.

Plusieurs points ont été débattus au cours de la réunion, à savoir :

- **Les problèmes suscités par le lancement du Guichet des Opérations Transfrontalières (GUOT)**

Plusieurs partenaires ont fait remarquer que le lancement du GUOT a provoqué des retards dans le chargement des conteneurs, pendant une période sensible, à l'approche des fêtes de fin d'année.

Monsieur Patrick MAYOULOU, Chef du Service Marketing et commercial au GUOT, a informé les participants de la création au sein du GUOT d'une cellule spéciale chargée d'aider les opérateurs économiques dans l'application de la nouvelle procédure, notamment l'attribution d'un numéro de transport à l'importation (TI). Il a également communiqué à toutes fins utiles son numéro de téléphone : 05 765 60 60 ainsi que le numéro de Monsieur Florent NDINGA, responsable de la communication : 04 469 37 11.

Monsieur Florent NDINGA a fait remarquer que le GUOT ne peut bloquer les conteneurs, la mission principale du GUOT étant la facilitation du commerce international.

Monsieur MAYOULOU a donné lecture de la correspondance N° 447/CCC/DG adressée le 27 novembre 2014 par le Directeur Général du Conseil Congolais des

Chargeurs au Bureau International Maritime, qui précise que toute cargaison à destination du Congo doit obéir à la réglementation en vigueur, qui est celle de la procédure du GUOT.

Monsieur Dominique OBAMBI, Président Directeur Général de la Société Les Pirogues d'Alima, a fait observer que l'installation du GUOT et la formation relative à la nouvelle procédure ne sont pas achevées. Il a donc souhaité qu'une période transitoire soit accordée aux opérateurs économiques, en attendant la finalisation de la mise en place du GUOT.

Monsieur Alain BAKALA de la Société TRANSLO a informé les participants qu'une réunion technique sera organisée entre le GUOT et le Syndicat des transitaires.

- **La responsabilité des commissionnaires en douane en matière de transit national (IM8)**

Le Colonel Gilbert MADOUKA, Divisionnaire de la Surveillance, a rappelé aux commissionnaires en douane qu'ils sont tenus d'accompagner jusqu'au bout les clients pour le compte desquels ils ont souscrit des IM8.

- **La perte et la réédition des Bons à enlever (BAE)**

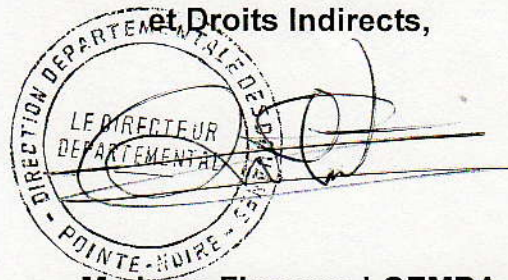
Madame la Directrice a invité les commissionnaires en douane à plus de rigueur dans la gestion des BAE. Elle a fait savoir qu'une amende maximale sera désormais appliquée pour la réédition des BAE.

Elle a fait remarquer que le Service s'interroge sur les éventuelles intentions de fraude qui pourraient sous-tendre certaines demandes de réédition de BAE.

Madame la Directrice a donc demandé à la Division de la Surveillance de redoubler de vigilance en la matière. Pour tout BAE réédité, le dossier de dédouanement devra être contrôlé à fond, depuis le manifeste.

Commencée à 9H15, la réunion a pris fin à 11H00.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



Madame Florence LOEMBA